



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2020-190

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2020

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2020-10-21-003 - Avis de recrutement par la voie d'un examen professionnel (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2020-10-21-003

Avis de recrutement par la voie d'un examen professionnel

Avis de recrutement par la voie d'un examen professionnel

Un examen professionnel aura lieu au **Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne à Auxerre** en application du décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la Fonction Publique Hospitalière et du corps des ingénieurs de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, en vue de pourvoir **un poste d'Ingénieur hospitalier – spécialité informatique – vacant dans cet établissement**

Peuvent faire acte de candidature :

- ✚ Les techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers justifiant d'au moins dix années de services effectifs dans le corps.
- ✚ Les techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers justifiant d'au moins huit années de services effectifs en qualité de technicien supérieur hospitalier de 2^e classe ou de technicien supérieur hospitalier de 1^e classe.

Les candidatures doivent être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne – 4 avenue Pierre Scherrer – BP 99 – 89011 AUXERRE Cedex.

Suite à la sélection par examen professionnel, une liste d'aptitude sera établie et soumise à l'avis de de commission administrative paritaire locale.